

**Nomination de Madame Corinne
ROUTABOUL en qualité de directrice
du Service Culturel et d'Action Sociale
(SCAS)**

LA PRÉSIDENTE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-2 ;
Vu le décret n° 2024-1156 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université de Toulouse et approbation de ses statuts ;
Vu la délibération 2023/12/CA/054 du 11 décembre 2023 portant adoption des statuts du SCAS, notamment son article 10 ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2025/04/CA-036 en date du 7 avril 2025 portant Madame Odile Rauzy à la présidence de l'Université de Toulouse ;
Vu les élections en vue du renouvellement des membres élus du SCAS les 14 et 15 octobre 2025 ;
Vu le compte rendu du conseil du SCAS en date du 17 février 2026 portant proposition de la nomination de Madame Corinne ROUTABOUL en qualité de directrice du SCAS ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : Nomination

Madame Corinne ROUTABOUL est nommée directrice du SCAS à compter de la date de publication prévue à l'article 4 de la présente décision.

Article 2 : Durée du mandat

Son mandat expire lors de la nomination de son successeur, à la suite de la première séance du SCAS nouvellement renouvelé, portant proposition de son directeur ou de sa directrice. Les prochaines élections du SCAS sont prévues fin 2029. En tout état de cause, le mandat de la directrice ne peut pas excéder 4 années.

Article 3 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Entrée en vigueur et publicité

La présente décision prend effet à compter de sa date de publication, après transmission à Mme la rectrice de région académique, chancelière des universités.

Elle est affichée dans le bâtiment de l'administration centrale sur le campus de Toulouse. Elle fait également l'objet d'une publicité sur le site internet de l'Université de Toulouse.



Fait à Toulouse, le 23 février 2026

Odile RAUZY